



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du PETR du Pays des Nestes

ENTRE

Le PETR du Pays des Nestes

Représenté par Madame Maryse BEYRIE, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 5 juillet 2021
Ci-après désigné par « le PETR »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Rodrigue FURCY, Préfet des Hautes-Pyrénées,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR du Pays des Nestes autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du PETR du Pays des Nestes et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires

publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.1. Présentation du PETR du Pays des Nestes

La structure du Pays des Nestes est née de la volonté des acteurs locaux de travailler ensemble autour d'un projet fédérateur pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants. Il a vu le jour en 2004 avec le statut de syndicat mixte. En 2014, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) lui permet d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Nestes.

En 2021, le PETR du Pays des Nestes regroupe 32 743 habitants sur 146 communes et 3 Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes Aure-Louron
- La Communauté de Communes Neste-Barousse
- La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan

Le territoire du Pays des Nestes se situe au sud-est du Département des Hautes-Pyrénées, au sud-ouest de la Région Occitanie, aux frontières de l'Espagne et du département de la Haute-Garonne. Il comprend le plateau de Lannemezan, les Baronnies, la vallée de la basse Neste, le Nistos, la Barousse, la vallée de la Neste d'Aure et la vallée de la Neste du Louron.

L'A64 et la RD 817 traversent le nord du territoire d'est en ouest au niveau des communes de Lannemezan et de Saint-Laurent-de-Neste. Avec la route départementale (RD 929) en provenance du Gers qui traverse le territoire du nord au sud, et la RN 125 qui dessert le secteur Neste-Barousse, elles constituent les axes routiers et portes d'entrée du territoire. Il existe d'autres accès au territoire, au niveau des cols (fermés en période hivernale) : le col d'Aspin (RD 918), le col de Peyresourde (RD 618), le port de Balès, le tunnel franco-espagnol d'Aragnouet-Bielsa. Le réseau secondaire est diffus, peu dense et permet généralement de relier les villages d'altitude.

Le PETR du Pays des Nestes est un territoire transfrontalier avec l'Espagne, qui entretient depuis de nombreuses années des relations d'échanges et de coopération à travers diverses thématiques, notamment culturelle, touristique ou dans le domaine du développement durable. Une forte volonté de part et d'autre existe pour continuer à travailler ensemble sur des projets structurants et valorisants.

• *Un territoire à la géographie contrastée*

Situé au pied de la chaîne pyrénéenne, le territoire du Pays des Nestes est fortement contrasté, du nord au sud. Il peut se découper en trois parties distinctes en fonction de son relief :

- Le plateau de Lannemezan situé à l'extrême nord du territoire avec une altitude moyenne de 600 m. C'est un territoire de plaine, marqué par l'urbanisation et de nombreuses infrastructures ;
- Le piémont, en allant vers le sud, comprend les « Baronnies », la « Barousse » et le « Nistos ». Ayant une altitude moyenne de 400 m, cette zone est une transition fortement rurale entre la haute montagne et la plaine ;
- La montagne située à l'extrême sud du Pays se partage en 2 vallées profondes (vallée d'Aure et vallée du Louron) le long des Nestes et des sommets culminant à plus de 3 000m : Pic du Néouvielle (3 091m), Pic du Lustou (3 023m), Pic des Gourgs Blancs (3 120m), Pic de Long (3 192m).

Le territoire du PETR est presque intégralement compris dans le périmètre du Massif des Pyrénées, et l'influence montagnarde est omniprésente.

- **Une population vieillissante**

En 2021, la population du territoire est estimée à 32 743 habitants.

La population se concentre principalement sur :

- La plaine au nord du territoire du PETR, au sein du pôle urbain de Lannemezan et des communes de Capvern (1 303 hab), La-Barthe-de-Neste (1 228 hab), St-Laurent-de-Neste (924 hab), Galan (723 hab), et Loures-Barousse.
- Un axe Nord-Sud le long de l'axe RD 929 entre Lannemezan et St-Lary-Soulan au sein des communes de Hèches (611 hab), Sarrancolin (569 hab), Arreau (757 hab), St-Lary-Soulan (844 hab), et le Louron, à Bordères-Louron (144 hab) et Loudenvielle (299 hab).

D'une densité moyenne de 22,8 hab/km², il s'agit d'un territoire essentiellement rural. La population du PETR représente 14 % de celle des Hautes-Pyrénées et couvre 31 % du territoire départemental.

La population du PETR accuse une légère baisse entre 2013 et 2018 en raison d'un solde naturel négatif (- 0,6 %) qui traduit la croissance de la population âgée, et ce malgré un solde migratoire positif (0,49 %), marqueur d'attractivité sur la zone piémont (CCPL + CCNB). L'indice de vieillissement du PETR est de 161,6 en 2018, ce qui est supérieur à celui du département des Hautes-Pyrénées (131,3) qui est classé 12ème de l'indice (l'indice national est de 81,3).

Le nombre total de ménages sur le territoire du PETR s'élève à 15 053 en 2018. Les ménages, dont la personne de référence est retraitée, représentent 40 % du total. Les plus de 80 ans représentent 44 % du total des personnes vivant seules, et les 65-79 ans environ 28 %.

La structure des ménages se caractérise donc par une propension importante de ménages sans enfant et âgés et par une diminution des familles avec enfants. L'ensemble de ces éléments confirment la tendance au vieillissement de la population.

- **Un tissu socioéconomique fragile**

Le PETR se situe sur la zone d'emploi de Tarbes-Lourdes et la zone d'emploi de Saint-Gaudens. Il recouvre en totalité le bassin de vie d'Arreau, ainsi que la quasi-totalité des bassins de vie de Lannemezan et Montréjeau. Il recouvre partiellement, pour quelques communes, les bassins de vie de Bagnères-de-Bigorre, Trie-sur-Baïse et Tournay.

Les trois intercommunalités constitutives du PETR rassemblent 12 366 emplois en 2016.

Le taux de chômage s'élève à 10,1 % en 2018, soit 2 points de plus qu'au niveau national (8,1 %).

La structure d'emploi du territoire se transforme avec la baisse des emplois agricoles et industriels, qui laissent place à une hausse des emplois publics et domestiques, mais dont la croissance ralentit.

Sur les trois principaux bassins de vie du PETR, les emplois de la sphère présentielle, qui concernent la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes, représentent en moyenne 80 % du total des emplois. Cette sphère doit reposer sur un maillage de commerces et de services suffisamment accessibles et attractifs. Or, la périurbanisation entraînant une fuite de la consommation des revenus vers les territoires où les actifs travaillent et la carence en matière de commerces dans les communes rurales contribuent à fragiliser la structure économique.

La part de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale s'élève à 39 %, un niveau quasi équivalent à celui du secteur des services (commerce, transports, hébergement, restauration).

La part de l'industrie s'élève à 11 %. La part de l'emploi de ce secteur est davantage élevée sur le plateau de Lannemezan (14 %), marqué par un passé industriel, que sur le territoire Neste Barousse (9 %).

La part du tourisme est présente sur l'ensemble du territoire, mais est particulièrement élevée sur la Communauté de Communes Aure-Louron, qui abrite environ 80 % des établissements touristiques du territoire.

L'agriculture est très présente sur l'ensemble du territoire, avec deux secteurs agricoles dominants :

- Une plaine où se pratique une polyculture-élevage (essentiellement bovins)
- La montagne essentiellement basée sur de l'élevage (ovins et bovins). Le pastoralisme, pratique ancestrale, est encore largement présent sur le territoire du Pays des Nestes et contribue à l'entretien des estives.

- **Une économie touristique prépondérante**

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a identifié sur le territoire du PETR, trois grands pôles touristiques :

- Pôle « Vallée d'Aure, Saint Lary – Néouvielle »,
- Pôle « Vallée du Louron - Peyragudes »
- Pôle « Côteaux – Nestes – Baronnies – Barousse ».

Les sites historiques et patrimoniaux sur l'ensemble du Pays lui confèrent une vocation fortement touristique, avec notamment 4 stations de ski de piste : Peyragudes, Val Louron, Piau-Engaly et Saint-Lary Soulan et une station de ski de fond à Nistos. La zone piémont du territoire propose également des sites patrimoniaux remarquables (grottes, gouffres, espaces de découvertes du patrimoine, abbayes, châteaux ...) et une activité thermique importante sur Capvern les Bains.

Doté d'une grande richesse patrimoniale, le territoire des Vallées d'Aure et du Louron a été labellisé Pays d'art et d'histoire et Grands Sites Occitanie. En termes d'hébergements touristiques, le PETR du Pays des Nestes recense une offre et une diversité importantes avec de nombreux meublés, hôtels, campings, résidences de tourisme,

- **Une richesse patrimoniale et environnementale exceptionnelle**

Le PETR du Pays des Nestes est un territoire avec une biodiversité remarquable. Il est couvert par de nombreuses mesures de protections ou d'inventaires environnementaux. En effet, il comprend des zones minérales de très haute altitude, avec de nombreux lacs et zones humides, puis des pentes avec des prairies pâturées et des forêts, des vallées plus ou moins encaissées. Le piémont est composé d'une alternance de prairies et de forêts, le plateau de Lannemezan de nombreuses zones humides avec des landes, de petits lacs et des prairies humides. Enfin, vers le nord, c'est une alternance de vallons cultivés et de reliefs forestiers.

Pour une présentation plus détaillée du territoire, se reporter au diagnostic en annexe.

1.2. Analyse territoriale

- **Renforcer l'accès aux services (publics et marchands) et aux soins**

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Santé	- Un nombre de professionnels de santé actuellement suffisant	- Un accès aux soins pouvant être difficile du fait des temps de déplacements (relief, climat) - Un manque de médecins spécialistes	- La sensibilisation en cours des médecins internes (hôpital de Tarbes) - Le développement du numérique et de la télémédecine - Le développement d'un réseau de maisons de santé	- De nombreux départs à la retraite prévisibles de médecins - L'incertitude sur le maintien de médecins dans les stations de ski - La fermeture d'unités de l'hôpital de Lannemezan

Services	- Des services présents sur l'ensemble du territoire - Une diversité d'équipements de loisirs et sportifs - Un réseau d'aide à domicile important et des maisons de retraite - Des projets éducatifs territoriaux couvrant la majorité du territoire	- Un déficit de lieux de garde pour la petite enfance en secteur de montagne - La saturation des centres d'accueil pour personnes âgées - Un manque de visibilité des services et structures existants (aidants, clic, accueil de jour, etc.)	- Une population en augmentation - Le développement de la silver économie - Le développement de structures intergénérationnelles - Des protocoles avec l'Education Nationale pour la structuration du réseau des écoles rurales et de montagne	- La fermeture de certains services publics - Un risque de déconnexion montagne/piémont/pôles urbains - La saturation des centres d'accueil de personnes âgées - L'isolement de personnes âgées - la fermeture de centres de loisirs associatifs
-----------------	---	---	---	--

ENJEUX : RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES (PUBLICS ET MARCHANDS) ET AUX SOINS

- Le renforcement du niveau d'équipements, la complémentarité et une meilleure répartition géographique des services à l'échelle du territoire
- La mutualisation et le développement concerté de l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux...), le maintien de leur attractivité
- Le renouvellement de la démographie médicale
- Le maintien d'une offre scolaire de proximité et de qualité
- Le renforcement de l'accueil de la petite enfance en veillant à organiser le service (travail saisonnier, horaires atypiques, ...)
- Le renforcement des services pour gérer au mieux le vieillissement de la population (maintien à domicile des personnes âgées, structures d'hébergements adaptées, hospitalisation de jour...)

• **La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs**

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Habitat et logement	- Une offre globalement suffisante : 30 700 logements sur le territoire - Une disponibilité importante sur le nord du territoire	- Une répartition inégale entre le nord et le sud - Une pression importante sur les zones touristiques posant problème pour l'accès à la résidence principale - Un déficit de logements pour les travailleurs saisonniers - Un parc globalement ancien en risque de dégradation	- 2 OPAH sur l'ensemble du territoire (OPAH Aure-Louron, OPAH Plateau de Lannemezan/Neste Barousse) - Des aides à la rénovation énergétique	- Une vacance qui augmente corrélée au vieillissement des habitations - Un déséquilibre entre l'offre et la demande en résidences principales - Un étalement urbain qui comporte des risques : dégradation des paysages, liaisons aux réseaux, poids économique pour les collectivités - Une désertification des villages en dehors des périodes touristiques
Commerces de proximité	- Des commerces présents sur l'ensemble du territoire notamment sur les pôles structurants - Une organisation du développement commercial pour répondre à la demande locale	- Une dynamique de démarches collectives encore limitée	- L'attractivité du cadre de vie des villages - Le développement de l'économie résidentielle - Le développement de tiers-lieux favorisant le travail à distance et par conséquent la consommation locale	- Des zones commerciales dont la répartition locale peut engendrer des tensions concurrentielles - Une concurrence extérieure au territoire (Tarbes, Saint Gaudens) - Le risque de fermeture des commerces de proximité

ENJEUX : REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES

- Une recherche de complémentarités commerciales entre communes des fonds de vallées et les stations d'altitude
- Diversification de l'offre commerciale (pas uniquement des magasins de vêtement)
- Une répartition équilibrée des commerces sur le territoire pour préserver les commerces de proximité
- Le recyclage des biens immobiliers fermés dans les villages (propriétés familiales, anciens centres de vacances...) et la requalification de cet habitat comme réponse au manque de logement permanent

- **L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)**

	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire attractif, une offre importante et variée été/hiver : sports d'hiver, thermalisme, thermoludisme, activités de pleine nature, Pays d'Art et d'Histoire, cyclotourisme en plein essor... - 6 offices de tourisme structurés en réseau et des initiatives collectives - Une capacité d'hébergement importante - Un aéroport de proximité (TLP) - Une autoroute 	<ul style="list-style-type: none"> - Une concentration au sud du territoire (partie montagne) et une mise en valeur inégale des atouts touristiques (déséquilibre nord/sud) - Un nombre de lits froids en augmentation - Un déficit en hébergements qualitatifs - Un manque de notoriété à l'international - Des problèmes d'accessibilité aux équipements - Des flux à saturation sur certains sites 	<ul style="list-style-type: none"> - Des potentiels à exploiter dans le piémont et le nord du territoire : tourisme vert, patrimonial, gastronomique... - Le Contrat de Destination Pyrénées - Proximité avec l'Espagne - Avenir Montagne - Des démarches en cours pour la remise en marché des lits froids - Le développement du numérique : applications numériques, e-tourisme - la proximité des Grands Sites régionaux - le développement du cyclotourisme - Des structures de mutualisations pour les stations de ski (N'Py, Altiservice, Compagnie des Pyrénées) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'avenir des résidences de tourisme : sortie de dispositifs fiscaux, création de lits froids... - Un marché du ski en tension (baisse de la fréquentation), un équilibre financier fragile des stations de sports d'hiver - La concurrence de destinations - Les vulnérabilités climatiques
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Une activité agricole encore très présente - Des productions diversifiées et de qualité, des démarches qualités et des filières structurées autour de productions identitaires (porc noir, châtaigne, fromage de Barousse, etc...) - Un réseau de producteurs organisé en circuits courts, des débouchés grâce au tourisme - Une pluriactivité grâce au tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Un vieillissement des chefs d'exploitations posant le problème de la reprise, un nombre d'exploitations en diminution - Une déprise sur les zones agro-pastorales, - Une insuffisance d'outils de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> - La politique nationale en faveur de l'agriculture biologique et le développement des démarches Qualité - Le développement des circuits courts et de la vente aux supermarchés locaux - Le Projet Alimentaire de Territoire - La gastronomie, les marchés et manifestations locales - Des expériences de maîtrise collective des estives - Des démarches collectives pour valoriser, transformer 	<ul style="list-style-type: none"> - La crise de la filière laitière - Une pression foncière importante notamment sur les zones péri-urbaines (concurrence) - La déprise agricole sur les zones intermédiaires de montagne - La non-transmission des exploitations
Industrie et artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Un pôle industriel et des réserves foncières pour l'installation de nouvelles activités au Nord - La proximité des dessertes autoroutières 	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de lisibilité des zones d'activités sur la partie montagne - Des zones artisanales dont la répartition peut induire des tensions concurrentielles au sein du territoire - Une présence importante de micro-entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de tiers-lieux - Des capacités d'accueil d'entreprises industrielles - Une présence importante de micro-entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Des menaces économiques dépassant l'échelle du territoire (maîtrise locale sur l'avenir très limitée) - La concurrence d'autres sites régionaux

	<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'activités extractives (chaux, marbre) - De nombreuses entreprises de construction dans le sud grâce au développement touristique - Une filière bois vieillissante - Une filière hydrogène à installer 	<ul style="list-style-type: none"> - Le déclin continu des bassins industriels - Un manque d'espace à louer à proximité de l'axe A64 	<ul style="list-style-type: none"> - Le potentiel de développement de la filière bois - Une forte culture industrielle et de nombreux partenariats pour attirer de nouvelles industries 	
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre scolaire bien répartie jusqu'au lycée - La présence d'unités de formation continue adulte 	<ul style="list-style-type: none"> - Des écoles fragilisées par de faibles effectifs et peu de structures périscolaires sur certains secteurs de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - La baisse des effectifs scolaires dans certaines communes isolées
Desserte numérique et téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> - Une desserte d'une relative qualité - La fibre optique installée sur les grands axes - La présence de pôles de compétences sur les NTIC (ex : CETIR, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - La présence de zones blanches - Une forte hétérogénéité des débits selon les secteurs géographiques - Une couverture ADSL incomplète 	<ul style="list-style-type: none"> - le schéma départemental d'aménagement numérique et les programmes régionaux et nationaux de développement du très haut débit - Le déploiement de la fibre optique chez l'abonné par le CD 	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie des opérateurs de réseaux - Le peu d'emprise des collectivités locales sur leurs dessertes
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine riche en biodiversité et milieux - Un réseau hydrographique important - La présence de nombreux espaces protégés - Une grande qualité paysagère 	<ul style="list-style-type: none"> - Une majorité des communes de montagne concernée par au moins 5 risques majeurs naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - La loi sur la biodiversité - Les Trames Vertes et Bleues - Sites Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques de pollutions (eau-air-sol) - Le changement climatique - L'impact des projets d'aménagement
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine historique et religieux important et varié : label Pays d'Art et d'Histoire Aure-Louron, nombreux sites classés, patrimoine préhistorique, petit patrimoine bâti rural, chemins de St Jacques... - L'existence d'un Projet Culturel de Territoire - Le patrimoine immatériel avec les "brandons" reconnus par l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> - Des mises en valeur inégales sur le territoire (déséquilibre nord/sud) 	<ul style="list-style-type: none"> - La proximité de Lourdes (tourisme religieux) - La Proximité du site de Saint-Bertrand-de-Comminges Valcabrière (Grand Site Occitanie en cours de labellisation Grand Site de France) - La proximité de l'Espagne - Le tourisme industriel : hydraulique, mines de manganèse (Vielle-Aure), marbre (Ilhet), canal de la Neste... 	<ul style="list-style-type: none"> - la diminution des subventions à la culture
ENJEUX : L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				
<p>➤ La valorisation des nombreux atouts du territoire : proximité des bassins d'emplois tarbais et toulousains, la présence de l'autoroute, du train, de l'aéroport TLP et liaison avec l'Espagne par le tunnel d'Aragnoet-Bielsa, cadre environnemental et paysager...</p>				

- La diversification économique et touristique pour renforcer l'emploi et éviter une spécialisation
- La réflexion sur l'avenir des stations de skis et l'adaptation de leur activité aux changements climatique
- La rénovation des hébergements et des résidences de tourisme en zone de montagne
- La restructuration progressive de l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée, la création d'activités non délocalisables
- Le maintien de l'agriculture et de l'artisanat du terroir
- Le développement d'une offre numérique de qualité (internet et téléphonie mobile) afin de renforcer l'attractivité territoriale (résidentielle ou économique)

• **Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire**

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire au carrefour de grands axes et bien équipé en infrastructures (autoroute, ferroviaire, aéroports...) - Un accès à l'Espagne grâce au tunnel d'Aragouet-Bielsa 	<ul style="list-style-type: none"> - Des routes secondaires sinueuses et étroites, des problèmes ponctuels de déneigement et de sécurisation - Des phénomènes d'encombrements saisonniers liés aux flux touristiques - Une liaison avec l'Espagne (D929) sous-dimensionnée 	<ul style="list-style-type: none"> - La modernisation de la ligne SNCF Toulouse-Tarbes - L'ouverture de la ligne SNCF Montréjeau - Luchon 	<ul style="list-style-type: none"> - La fermeture de lignes ferroviaires ou la diminution des fréquences - L'exposition des routes secondaires aux risques naturels
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau départemental et régional de transports en commun desservant l'axe nord/sud - Un accès aux domaines skiables possible sans utilisation de la voiture : St Lary et Loudenvielle depuis le centre-bourg - La mise en place localement de navettes 	<ul style="list-style-type: none"> - Des transports en communs peu développés et un nombre de passage limité - L'absence de dessertes locales transversales (Est/Ouest) - Des temps de trajets à l'intérieur du territoire pouvant être longs - Des difficultés de déplacements liés au relief et au climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de plateforme multimodale collaborative et durable à proximité de l'A64 - Un potentiel de développement du covoiturage (proximité A 64, accès aux stations...) - Le développement des tiers-lieux - Le projet départemental de déploiement bornes de recharge véhicules électriques 	<ul style="list-style-type: none"> - Une trop forte dépendance à la voiture - La diminution des fréquences voire la suppression de certaines lignes de transports en commun - La baisse de la qualité du service (ex : retards...)

ENJEUX : MOBILITES LOCALES ET ACCESSIBILITE

- L'amélioration de l'accessibilité par les transports en commun grâce à une meilleure coordination train/bus
- L'harmonisation des services de transports sur les zones denses et le renforcement des liaisons interurbaines
- Le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes
- Le développement des transports alternatifs au transport individuel (covoiturage...)
- Le développement des liaisons douces (voies cyclables) ainsi que des circuits VTT, cyclotourisme et chemins de randonnées pourrait renforcer l'attractivité touristique

• **La transition écologique et énergétique**

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Forêt et filière bois	<ul style="list-style-type: none"> - Une couverture forestière importante - Une charte forestière et des plans de développement de massifs - Un début d'organisation de filière professionnelle - Une marque Bois des Pyrénées pour valoriser le bois local 	<ul style="list-style-type: none"> - Des contraintes d'exploitation importantes en montagne entraînant une sous-exploitation de la forêt - Une forêt privée morcelée 	<ul style="list-style-type: none"> - L'appel à projets Dynamic Bois - L'Appel à Manifestation d'Intérêt Bois d'Occitanie - La demande croissante en énergies renouvelables - La signature du Pacte Construction bois - La crise post-covid sur le matériau bois met en 	<ul style="list-style-type: none"> - La baisse de la valeur ajoutée du bois local - Une filière d'approvisionnement captive (pâte à papier) - L'abandon de la récolte du bois

			valeur la ressource locale	
Energie	- Des ressources naturelles disponibles pour la production d'énergies renouvelables - 2 territoires labellisés TEPCV - Une plateforme Bois énergie labellisée Qbéo	- Une forte contrainte pour le développement éolien et photovoltaïque - Une faible capacité de production d'énergie hydroélectrique et des impacts sur le fonctionnement des rivières - Des logements anciens énergivores	- La Réserve Internationale de Ciel Etoilé - Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques - La loi sur la Transition Energétique - La mise en place d'un PCAET	- Le risque de dépendance énergétique - Les besoins croissants en énergie
Biodiversité	- Une biodiversité riche et variées comptant de nombreuses espèces endémiques - Des pratiques agricoles supports de biodiversité (coteaux) - De nombreux espaces protégés - Un réseau hydrographique très développé	- La déprise agricole sur certains secteurs - Certains sites remarquables insuffisamment valorisés	- La loi sur la Biodiversité - La présence du Parc National des Pyrénées Actions PNP - Notoriété du patrimoine naturel - le projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées pour 27 communes en Neste Barousse - Le programme Zéro Phyto - Contrats Natura 2000	- Des pressions urbaines et touristiques sur les écosystèmes et des risques de pollutions - Le changement climatique
Eau et risques naturels	- Une ressource en eau importante mais fragile - La mise en place de démarches territoriales de gestion de l'eau	- Un assainissement individuel à améliorer sur certains secteurs - De nombreuses communes exposées aux risques naturels et non dotés d'un Plan Communal de Sauvegarde - Des ouvrages de protection contre les inondations non classées au regard de la réglementation	- Le PAPI et PPG - La mise en place d'une gouvernance de l'eau	- L'accroissement de la demande en eau à l'aval du bassin versant - Le développement de plantes invasives - Les risques de pollution et d'inondation - Le changement climatique
Développement durable	- Plusieurs Agendas 21 locaux - Des actions du SMECTOM du Plateau pour la prévention des déchets	- Un traitement des déchets externalisé	- Le développement de l'économie circulaire et du réemploi - Des stations de sports d'hiver certifiées QSE - l'application de la Cop 21	
ENJEUX : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La valorisation énergétique des ressources naturelles : biomasse, géothermie, photovoltaïque, ressources minières... dans le respect des sensibilités environnementales ➤ Le développement du bois-énergie et la création de valeur ajoutée sur la filière bois ➤ La réduction des consommations d'énergies et la rénovation énergétique de bâtiments, la réduction de la précarité énergétique des ménages ➤ L'amélioration de la qualité de la ressource en eau ➤ La prévention des risques naturels et la protection des personnes et des biens ➤ Le maintien et le développement des dynamiques de développement durable ➤ Le maintien des actions pédagogiques autour des sites protégés 				

• **La cohésion sociale**

	AOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
--	-------	------------	--------------	---------

Emploi	- Un taux de chômage inférieur aux moyennes départementales et nationales dans le sud du territoire - La présence d'un GIPE pour les travailleurs saisonniers - Présence d'un groupement d'employeur (GEVAL)	- Des qualifications inadaptées aux besoins des employeurs (tourisme) - Un chômage de longue durée important - Un caractère saisonnier des offres qui n'apporte pas de stabilité	- Le regroupement des employeurs et le développement de la pluriactivité - le poids du secteur touristique en augmentation - Le développement du travail à distance	- Les difficultés des secteurs industriels et agricoles - La diminution de la population active
Culture	- Un Projet Culturel de Territoire - Une offre diversifiée et complète, des acteurs mobilisés, des événements toute l'année - Une incidence positive sur l'économie locale	- La saisonnalité de l'offre dans les zones touristiques - Une offre plus éparse au nord du territoire	- Le renouvellement du Projet Culturel de Territoire - Le centre culturel de la Maison du Savoir - une Scène Nationale (Parvis à Tarbes)	- La diminution des subventions à la culture - Le désengagement des acteurs par manque de moyens
Lien social et solidarités	- Un tissu dense d'associations et un réseau d'acteurs impliqués	- Des moyens financiers et humains limités	- Un tissu associatif important et actif sur l'ensemble du Pays	- la diminution des subventions aux associations
ENJEUX : COHESION SOCIALE				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir le développement culturel et concevoir la culture comme un axe de développement territorial ➤ Favoriser l'économie sociale et solidaire par l'accompagnement des démarches en réseau et des actions collectives ➤ Structurer le territoire en développant les solidarités et en faisant de l'accès à l'égalité un facteur de cohésion sociale (exemple : égalité hommes-femmes) 				

1.3. Dispositifs en cours

A la date de signature du CRTE, les actions conventionnées et contrats préexistants portés par le PETR du Pays des Nestes sont repris dans le présent contrat, précisément :

- Le **Programme d'Actions et de Préventions des Inondations** pour une durée de de deux ans (2017-2023)
- Le **Programme de Gestion des Cours d'Eau** pour une durée de 3 ans (2020-2024)
- Le **Programme de gestion du site Natura 2000 « Garonne en Occitanie »** pour une durée de 3 ans (2021-2024)
- Les programmes **Bourgs-Centres** des communes de Lannemezan, Capvern, Galan, La Barthe de Neste, Saint-Laurent de Neste, Loures-Barousse-Mauléon-Barousse, Loudenvielle-Bordères-Louron, Arreau, Saint-Lary-Soulan et Vielle-Aure pour une durée de 6 mois (fin en décembre 2021)
- Les programmes de **Petites Villes de Demain** des communes de Lannemezan, Saint Laurent de Neste, Loures-Barousse, Saint-Lary-Soulan et Arreau
- Le programme **Territoires d'Industrie Comminges-Nestes** pour la durée de 2 ans (2020-2022)
- Le programme **LEADER** Coteaux-Nestes pour une durée de 3 ans (2014-2020 et transition 2021-2023)
- Le programme du **Contrat Territorial Occitanie** pour une durée de 6 ans (2022-2027)
- Le programme de la **Charte Forestière** de Territoire pour une durée de 3 ans
- Le programme du **Projet Alimentaire de Territoire** pour une durée de 1 an
- Le programme du **Grand Site Occitanie « Pyrénées-Aure Louron »**
- Les programmes des **OPAH** Aure-Louron, CCPL – CCNB et du RU de Lannemezan
- Le programme « **Avenir montagne Ingénierie** » pour une durée de 3 ans (2022-2024)
- Le programme « **AVELO2** » pour une durée de 3 ans (2022-2024)

Article 2 - Ambition du territoire du PETR du Pays des Nestes

Le PETR du Pays des Nestes décline son projet de territoire au sein de trois grandes ambitions répondant ainsi aux enjeux mis en évidence dans l'analyse territoriale :

2.1. Ambition I : un territoire d'accueil et du bien vivre ensemble

Le PETR du Pays des Nestes est un territoire qui se veut être un territoire d'accueil permettant de vivre dans un cadre de vie exceptionnel, à l'identité patrimoniale et culturelle forte, connecté aux pôles urbains de Tarbes, de St-Gaudens et de Toulouse et bénéficiant d'un certain niveau de services et d'équipements. Toutefois, la consolidation et le renforcement de sa capacité d'accueil est primordiale.

2.2. Ambition II : un territoire économiquement attractif

Le PETR du Pays des Nestes entend être un lieu attractif pour entreprendre et travailler afin de créer des emplois, de la valeur ajoutée ancrée sur le territoire, alliant valorisation des richesses et des savoir-faire, innovation et préservation voire régénération du milieu, à l'image du concept d'économie symbiotique.

2.3. Ambition III : un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

Face à l'urgence climatique, le PETR du Pays des Nestes entend prendre sa part en soutenant les initiatives permettant de limiter les gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques ainsi que les déchets, s'adapter aux risques renforcés par le changement climatique et contribuer à la régénération de la biodiversité.

Ces ambitions sont le fruit d'une vision partagée entre les acteurs du territoire. Pour plus de détail, voir en annexe la synthèse des actions de concertation du CEREMA.

Article 3 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les différents contrats et programmes portés par le PETR du Pays des Nestes ainsi que par les trois communautés de communes qui le composent. Ces orientations stratégiques et thématiques d'actions seront évaluées et modifiées si besoin après validation du Comité de Pilotage, sans nécessité d'avenant.

3.1. Ambition I : un territoire d'accueil et du bien vivre ensemble

- **Orientation stratégique n°1 : Renforcer l'accès aux services et équipements**
 - Conforter l'offre de services sur tout le territoire et renforcer les infrastructures d'accueil (petite enfance, offre scolaire, maintien à domicile ou en hébergements adaptés des personnes âgées...)
 - Mutualiser et développer l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux...)
 - Renforcer l'attractivité médicale pour une meilleure adéquation aux besoins de santé, notamment en lien avec le vieillissement de la population
- **Orientation stratégique n°2 : Participer à la revitalisation des bourgs-centres/Petites Villes de demain**
 - Poursuivre et déployer les programmes d'aménagements des Bourgs-centres et des Petites Villes de demain
- **Orientation stratégique n°3 : Renforcer et dynamiser la vie et le lien social dans les villages de manière équilibrée**
 - Requalifier le bâti vacant et les friches, pour augmenter la capacité de logements pour de l'habitation permanente ainsi que pour la création d'activités (associatives, économiques...)

- Favoriser l'installation de jeunes ménages via le montage de programmes d'accession à la propriété intégrant des dispositifs de lutte contre la spéculation foncière
- Renforcer le maillage de commerces de proximité (fixes et ambulants) et d'espaces de rencontres en veillant à ne pas déstructurer le tissu existant
- **Orientation stratégique n°4 : Accompagner les usages du numérique en parallèle au déploiement de la fibre**
- **Orientation stratégique n°5 : Soutenir le développement culturel**
 - Renforcer l'offre et les lieux de culture
 - Accueillir des lieux de création
 - Trouver un équilibre d'offres culturelles entre le numérique et le présentiel
 - Développer les liens avec la scène nationale du Parvis à Tarbes
- **Orientation stratégique n°6 : Encourager les espaces de dialogue pour favoriser l'engagement citoyen**
 - Installation du Conseil de Développement du PETR du Pays des Nestes

3.2. Ambition II : un territoire économiquement attractif

- **Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'attractivité économique du territoire, créatrice d'emplois et d'activités valorisant durablement les ressources du territoire**
 - Faciliter les conditions d'installation d'entreprises (immobilier, mise en réseaux...)
 - Développer les technologies vertes (hydrogène, photovoltaïque, éolien, biomasse...)
 - Former aux métiers de demain (agroécologie, technologies vertes, numérique ...)
 - Restructurer de manière progressive l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée
- **Orientation stratégique n°8 : Œuvrer au renforcement de l'attractivité touristique du territoire, facteur d'équilibre territorial, économie et social**
 - Construire une stratégie touristique partagée sur les 3 EPCI prenant en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique
 - Renforcer la diversification des activités vers un tourisme toutes saisons (s'émanciper du « tout neige ») et accompagner la structuration d'une offre touristique complémentaire
 - Accompagner le développement touristique durable (slow tourisme) en particulier sur les secteurs de moyenne montagne
 - Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers sur l'ensemble des EPCI
 - Préserver et mettre en valeur les sites naturels d'exception
 - Soigner la qualité des paysages dans les villages et le long des routes
 - Conforter la destination thermale (et thermo-ludique) du territoire
 - Poursuivre la requalification du parc de logements touristiques : Inciter à la rénovation des hébergements et résidences de tourisme pour les adapter à la clientèle et accompagner la montée en gamme des établissements
 - Inciter à une meilleure performance énergétique des hébergements
 - Engager les actions pour lutter contre les « lits froids »
 - Répondre aux enjeux de la mobilité touristique (mobilité des touristes et des actifs de l'économie touristique dont les saisonniers)

- Renforcer les services et équipements touristiques visant un modèle touristique plus durable, résilient, diversifié et équilibrée sur tout le territoire et répondant aux nouvelles demandes
- ***Orientation stratégique n°9 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire***
 - Contribuer à l'installation agricole, en privilégiant les pratiques agroécologiques
 - Favoriser le développement des filières, outils de production et de mutualisation
 - Soutenir les actions visant plus de justice sociale pour l'accès à une alimentation de qualité
 - Poursuivre le soutien aux initiatives permettant la consommation locale des produits issus de notre territoire
 - Favoriser l'utilisation de produits locaux et bio dans les cantines scolaires du territoire
- ***Orientation stratégique n°10 : Promouvoir le bois local par le soutien à la filière bois énergie et la valorisation dans la construction***
 - Structurer la filière bois locale
 - Former aux métiers de la forêt et à la gestion durable
 - Sensibiliser aux enjeux écologiques et économiques des forêts
 - Soutenir financièrement la filière bois pour contribuer à l'installation forestière (Cf installation agricole)
 - Mettre en réseau tous les acteurs de la filière bois

3.3. Ambition III : un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

- ***Orientation stratégique n°11 : Développer la mobilité douce***
 - Développer les équipements et services favorisant les mobilités douces (voies cyclables, parking covoiturage ...) et renforçant les liaisons interurbaines
 - Développer le TAD, les voitures partagées et le covoiturage
 - Continuer le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes
- ***Orientation stratégique n°12 : Favoriser la valorisation énergétique dans le respect des sensibilités environnementales et des ressources naturelles***
 - Biomasse, hydroélectricité, photovoltaïque, hydrogène
- ***Orientation stratégique n°13 : Réduire la consommation d'énergie à l'échelle du territoire***
 - Améliorer la performance énergétique du bâti public et privé
 - Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- ***Orientation stratégique n°14 : Veiller à maintenir la ressource en eau aussi bien quantitativement que qualitativement***
 - Favoriser les pratiques agricoles visant la réduction de consommation d'eau (cultures, couverture des sols...)
 - Accompagner les gestionnaires de la quantité et la qualité de l'eau
 - Mutualiser la gouvernance de l'eau avec les gestionnaires existants et à venir
- ***Orientation stratégique n°15 : Renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique***
 - Participer au renforcement de la culture du risque et veiller à la protection des personnes et des biens
 - Veiller à la bonne intégration des risques dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme

- **Orientation stratégique n°16 : Préserver et régénérer la biodiversité**
 - Améliorer les continuités écologiques (faune, flore, sédimentaire ...)
 - Soutenir les initiatives visant la restauration et la protection de la biodiversité

- **Orientation stratégique n°17 : Gérer et valoriser nos déchets**
 - Soutenir les initiatives concourant à la réduction des déchets, notamment biodéchets et au réemploi

Article 4 - Le Plan d'action

4.1. Validation des actions

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

A la date de signature du CRTE, des actions sont listées, s'inscrivant dans les trois grandes orientations du PETR du Pays des Nestes. Elles seront précisées dans des fiches action et des fiches projet début 2022 puis validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. Tout au long de la durée du contrat, des projets et des actions feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des futurs comités de pilotage.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.2. Les actions de coopération interterritoriale

Le PETR du Pays des Nestes entend poursuivre et étendre ses actions de coopération avec les territoires voisins :

- Contractualisation avec le PETR du Pays des Coteaux au travers du Contrat Territorial Occitanie et du GAL Coteaux-Nestes,
- Partenariat avec le PETR Comminges Pyrénées et la Communauté de communes Cœur de Garonne dans le cadre de Territoire d'Industrie,
- Partenariat avec le PNR Comminges Barousse Pyrénées pour le Plan Avenir Montagne,
- Poursuite des échanges avec les territoires espagnols limitrophes, notamment dans le cadre de possibles programmes de coopération (à l'image du programme PIREDES auquel le PETR du Pays des Nestes avait participé).

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (opérateurs : l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires..., services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et

de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du PETER du Pays des Nestes assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur-trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un-e chef-fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur-trice-s chargé-e-s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs de projets (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des

actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le PETR du Pays des Nestes s'appuiera également sur le Conseil de Développement du Pays pour contribuer à faire connaître et enrichir le projet de territoire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler avec les comitologies existantes (Contrat Territorial Occitanie, Avenir Montagne Ingénierie) dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Le comité de pilotage sera composé des personnes suivantes :

Structure	Représentant
PETR du Pays des Nestes	Présidente
PETR du Pays des Nestes	1er Vice-président
PREFECTURE des HAUTES PYRENEES	Préfet
SOUS-PREFECTURE de Bagnères-de-Bigorre	Sous-Préfète
COMMISSARIAT MASSIF	Commissaire de Massif
CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	Conseillère(er) régional

CONSEIL DEPARTEMENTAL	Président
CCAL	Président
CCNB	Président
CCPL	Président
SDE	Président

Le comité de pilotage pourra être élargi à d'autres acteurs experts selon les projets du territoire émergents, tels que la Chambre d'Agriculture, la Chambre du Commerce et de l'industrie, la Chambre des métiers, la DIRRECTE, Pole Emploi, le Parc National des Pyrénées, le GAB65, la DRAAF, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, ou des associations : Familles Rurales, le CLIC, l'ADMR, les associations environnementales ...

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du PETR du Pays des Nestes. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique sera composé des personnes suivantes :

Structure	Représentant
PETR DU PAYS DES NESTES	Directeur et chargée de mission politiques contractuelles
DDT	Déléguée Territoriale Sud
DDT	Cheffe du Bureau de Transition Écologique
CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	Chargée de mission territoriale
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Chargée de Mission Développement Territorial
CCAL	Directrice et responsable pôle attractivité et aménagement
CCNB	Directeur et responsable Pôle Développement
CCPL	Directeur et responsable pôle attractivité
ANCT	Chargée de mission Interface et Contrats territoriaux

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action début 2022 et validés par le comité de pilotage.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles

actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Tarbes le 14 décembre 2021

Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées



Rodrigue FURCY

Madame la Présidente du PETR du Pays des Nestes



Maryse BEYRIE

Sommaire des annexes

- ***Annexe 1 – Diagnostic du territoire***
- ***Annexe 2 – Synthèse des actions de concertation du CEREMA***